

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 18 février 2019
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

2.3

5^{ème} MODIFICATION DU PLU DE PLAISANCE-DU-TOUCH

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit février à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du onze février deux-mille dix-neuf le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du sept février deux mille dix-neuf.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ANDRE Gérard	MONTI Jean-Charles
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	SUSSET Martine
LAIGNEAU Annette	URSULE Béatrice
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SICOVAL	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOLZAN Jean-Jacques, représenté par Mme SUSSET
BROQUERE Gilles, représenté par M. ANDRE
CARLES Joseph, représenté par Mme URSULE
LATTES Jean-Michel , représenté par Mme LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
CALVET Brigitte
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FONTA Christian

FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORERE André
MORINEAU Christine
MOUDENC Jean-Luc

OBERTI Jacques
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
VIE Sylvère

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 8

Votants : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

Par courrier reçu le 31 octobre 2018, la commune de Plaisance-du-Touch a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, son projet de 5^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commune, membre de la communauté de communes de la Save-au-Touch, est située, pour sa majeure partie urbanisée, en territoire de Ville intense du SCoT.

Cette modification a pour objet le renouvellement urbain d'un secteur (îlot Saint-Jean), intégré au centre-ville, et participant à la requalification d'une entrée de ville, identifiée par le SCoT.

La commune crée un sous-secteur UAe, et une Orientation d'aménagement et de programmation, sur l'ensemble de cette zone (4,5 ha), desservie par le bus Linéo 3.

Elle y prévoit l'accueil de deux équipements publics et de 300 logements, soit une densité compatible à celle recommandée par le SCoT.

De plus, le projet prévoit la réalisation d'une part de 25 à 30 % de logements locatifs sociaux.

Ces dispositions n'appellent pas d'observation, au regard du SCoT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 5^{ème} modification du PLU de Plaisance-du-Touch.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Plaisance-du-Touch et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 27 février 2019.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC